

Droit des affaires : quelle marche à suivre ?

Par **doud62**, le 21/08/2015 à 17:14

Bonjour,

Début septembre je rentre en L3 droit privé et je suis un peu paumé quant à ma poursuite d'études.

J'adore le droit et je veux faire du droit des affaires. Je me suis un peu renseigné sur cette voie et j'ai vu qu'il y avait pas mal de choses à faire.

Par exemple je sais que l'idéal est de faire des master en droit des affaires, passer le diplôme d'avocat, faire un DJCE, parler l'anglais bien évidemment et pourquoi pas avoir un double diplôme.

Tout cela est bien gentil mais cela représente déjà un coût mais surtout j'ai l'impression que cela n'en fini jamais et je me demande donc quoi faire en priorité, parce que faire tout ce que j'ai énuméré est quasi impossible ou alors il faudra finir tardivement les études...

Pouvez-vous m'éclairer ?

Merci.

Par **Alister**, le 23/08/2015 à 17:42

Bonjour,

Ce qui est sûr, c'est que tu vas devoir entrer dans un M1 en droit des affaires après avoir passé ta licence. Ce qui te laisse donc encore 2 ans pour préciser ton projet professionnel ! Tu as donc encore un peu de temps pour te tester au niveau des matières, d'une éventuelle spécialisation dans la branche du droit des affaires (droit fiscal, droit des sociétés, droit de la PI etc...) ou de ton projet plus généralement.

Pour ce qui est du CRFPA (+ CAPA), ce n'est pas une voie obligatoire. Tout dépend de ton projet professionnel, si tu souhaites exercer en tant qu'avocat ou en tant que juriste d'entreprise par exemple (d'autres fonctions sont envisageables bien entendu). Le LLM, tous les employeurs ne sont pas forcément persuadés de sa nécessité, c'est facultatif mais le plus souvent apprécié.

Un grand nombre de juristes deviennent juristes après leur Master 2 par exemple. Très

sincèrement, selon moi plus que de multiples diplômes, c'est plutôt l'expérience qui est un frein à l'embauche des jeunes et pour avoir de l'expérience à l'heure actuelle, on est souvent obligé de cumuler 2 ou 3 stages longs selon les cas et ainsi, nécessairement, de s'inscrire en tant qu'étudiant dans un cursus scolaire comprenant un stage. D'une manière ou d'une autre, on finit tardivement nos études, même si certains réussissent à transformer leur stage de M2 en premier emploi.

Pour ce qui est de l'anglais, peu importe le projet professionnel, il est impératif de le maîtriser au moins de manière plus ou moins courante. Mais une fois de plus, tu as encore le temps de le parfaire.

Par **doud62**, le **23/08/2015** à **17:48**

Salut,

Merci de ta réponse ! Pour revenir sur le CAPA, on m'a souvent dit que par exemple, de plus en plus, les juristes d'entreprise ont aussi le diplôme d'avocat. Donc avocat ou juriste il semble plutôt nécessaire de le passer non ?

Par **Alister**, le **23/08/2015** à **19:15**

En effet, "de plus en plus" les juristes ont le CAPA et les entreprises commencent aussi parfois à le demander.

Toutefois, il ne faut pas non plus penser qu'il s'agit d'un cas majoritaire, la plupart des juristes que je connais n'ont pas le CAPA et, souvent, n'ont même jamais voulu le passer. Surtout des passerelles existent pour accéder au CAPA sans passer par le CRFPA etc. Par exemple, existe une passerelle au bout de 7 ans en tant que juriste d'entreprise si je ne me trompe pas.

En définitif, il n'est pas du tout nécessaire de le passer, même si ça a souvent un impact sur la rémunération. Le passer ou non dépend surtout du projet professionnel. Il s'agit toujours de deux fonctions totalement différentes.